

2017

PROJET IMMOBILIER SUR LE TERRAIN MASSIOTA

COMMUNE DE NICE (06)

Réf : PA171108-GD1

Prestation :
EXPERTISE NATURALISTE

Pour le compte de :
ARTELIA



AGENCE PACA CORSE
Site Agroparc
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON Cedex 9

**NATURALIA**
CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT

www.naturalia-environnement.fr

PROJET IMMOBILIER SUR LE TERRAIN MASSIOTA

COMMUNE DE NICE (06)

EXPERTISE NATURALISTE

Rapport remis le : 11 décembre 2017

Pétitionnaire : ARTELIA

Coordination : Guy DURAND

Chargés d'études :
Guillaume AUBIN – Ecologue généraliste
Lénaïc ROUSSEL – Chiroptérologue
Nathalie BILLET – Ecologue généraliste

Rédaction : Guillaume AUBIN

Cartographie : Camille LAVAL

Suivi des modifications :

06.12.2017	Première diffusion	G. Durand
11.12.2017	Deuxième diffusion	G. Durand

1. INTRODUCTION

Le projet d'aménagement du terrain Massiotta au 1 boulevard Foch à Nice (06) mené par le promoteur IMMEUBLEUPROMOTION interviendrait en lieu et place de hangars actuellement utilisés pour une activité commerciale de menuiserie.

Dans le cadre d'un recours à titre gracieux auprès de la DREAL, le maître d'ouvrage souhaiterait faire un point sur les éventuels enjeux biologiques présents sur site, avant développement du projet.

Dans ce contexte, Naturalia été mandaté pour réaliser une expertise naturaliste, visant à mettre en avant le potentiel écologique et la capacité d'accueil des bâtiments.

Une reconnaissance de terrain a donc eu lieu à l'automne 2017, permettant d'appréhender les abords des hangars, leur façade et l'intérieur des bâtiments.

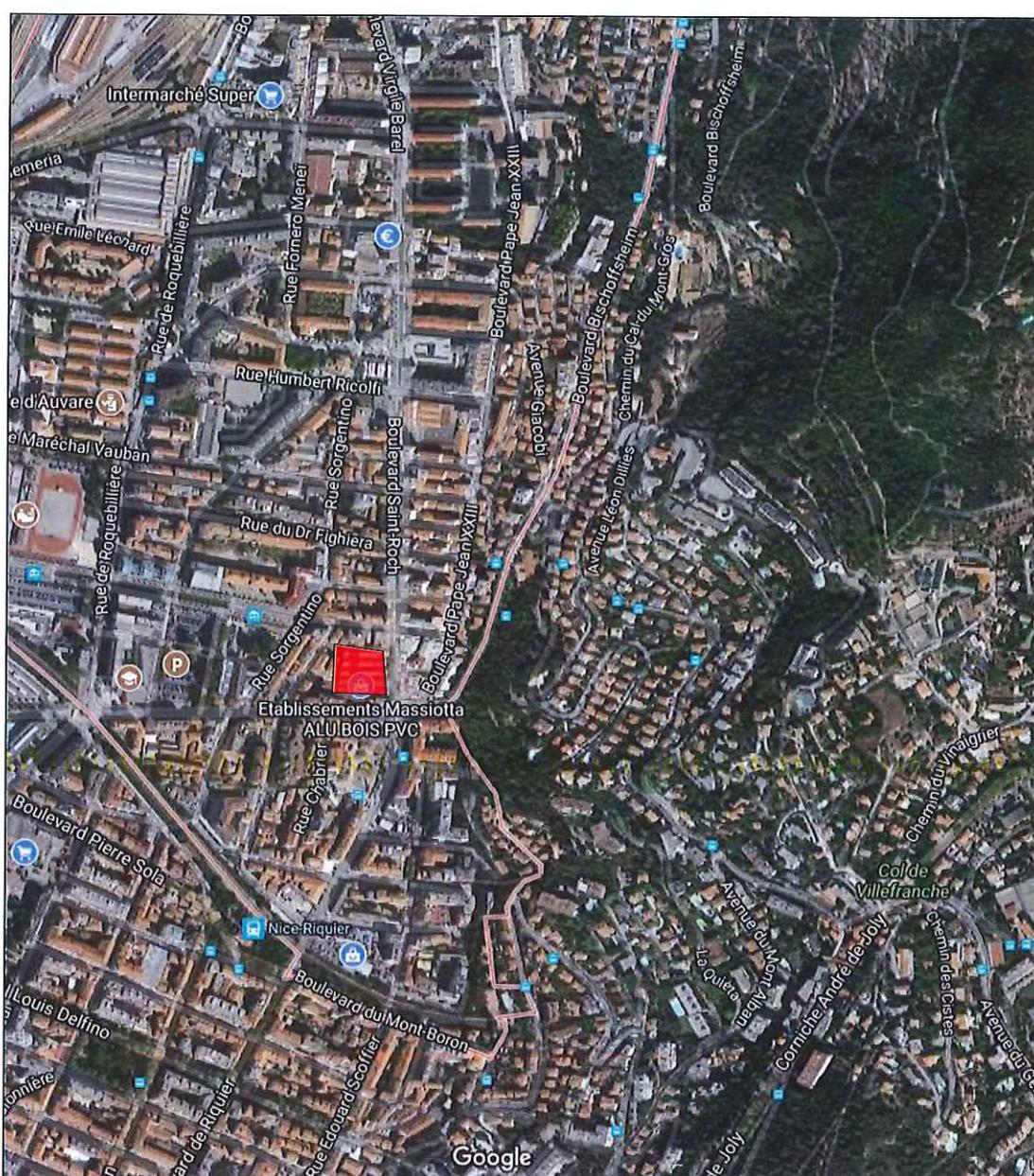


Figure 1 : Localisation de l'aire d'étude

2. METHODOLOGIE

2.1. RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

L'analyse de l'état des lieux a consisté tout d'abord en une recherche bibliographique auprès des sources de données de l'Etat, des associations locales, des bases de données naturalistes afin de regrouper toutes les informations disponibles sur les cortèges faunistiques et floristiques.

Cette phase préliminaire de recherche a permis d'appréhender le contexte écologique dans lequel s'inscrivait l'aire d'étude et de cibler les espèces à rechercher lors de la reconnaissance de terrain.

2.2. PROSPECTIONS NATURALISTES

1 sortie de terrain a été réalisée lors de conditions météorologiques satisfaisantes (temps couvert, sans vent), le 10/11/17. Cette date se trouve hors de la période optimale d'expression des espèces de la région niçoise et ne permet donc pas d'être affirmatif sur la présence ou le statut biologique des espèces. A cette période de l'année en effet, peu d'espèces sont visibles et souvent, c'est la nature des habitats présents qui permet d'envisager leur présence potentielle.

Taxons ciblés	Méthodologie	Intervenants / Dates de passage
Avifaune Reptiles Chiroptères	Recherche des habitats des espèces ciblées lors de l'analyse bibliographique Recherche d'indice de présence (féces, guano, traces)	Lénaïc ROUSSEL Nathalie BILLET 10 novembre 2017

Tableau 1 : Calendrier des prospections

2.3. LIMITES DE L'ETUDE

Le seul passage réalisé ne permet d'émettre qu'un prédiagnostic succinct. En effet, à cette époque de l'année, la plupart des espèces animales n'est plus visible et, même si très peu d'espèces sont potentielles, seules les espèces sédentaires non hibernantes peuvent être observées.

Précisons également ici que la toiture et la charpente n'ont pas été inspectées pour des raisons de sécurité.

3. RESULTATS

3.1. L'ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Les données bibliographiques révèlent la présence d'un contingent d'espèces assez variés. Ce résultat est dû à la présence du Mont Vinaigrier à proximité du site. Celui-ci regroupe de nombreuses données naturalistes qu'il n'est pas opportun de relier au projet à l'étude en raison de l'absence de lien direct, notamment du fait de l'artificialisation des milieux.

Les données a priori retenues en tant que potentialités sur la zone d'étude sont mentionnées dans le tableau suivant :

	Espèce	Source	Commentaires	Niveau d'enjeu régional
Reptiles	Lézard des murailles	SILENE Faune	Espèce anthropophile, localement commune	Faible
	Hémidactyle verruqueux	Naturalia, SILENE Faune, Sant & Gerrier, 2010	Cité du Mt Vinaigrier, notamment sur le chemin du Contéo à environ 1km et de la colline du château	Assez fort
	Tarente de Maurétanie	Naturalia, SILENE Faune	Espèce anthropophile, localement commune	Faible
Avifaune	Martinet noir	SILENE Faune	Cité régulièrement du quartier. Estivant nicheur dans certains bâtiments	Faible
	Martinet pâle		Cité régulièrement du quartier	Modéré
	Rougequeue noir		Cité régulièrement du quartier. Nicheur dans certains bâtiments	Faible
Chiroptères	Molosse de Cestoni	DREAL PACA, ONEM	Observé à Nice en gîte dans un garage urbain	Assez fort
	Pipistrelle commune	DREAL PACA	Mentionnée de la commune	Faible
	Pipistrelle de Kuhl		Mentionnée de la commune	Faible

3.2. RESULTATS DE LA RECONNAISSANCE DE TERRAIN

La visite de terrain a confirmé l'absence totale de milieux naturels ainsi que de corridor reliant la zone d'étude aux réservoirs de biodiversité du Mont Vinaigrier. Ne reste donc que les espèces sinanthropes comme celles mentionnées dans le tableau précédent. En analysant les microhabitats disponibles dans les bâtiments, le recul bibliographique et les nécessités spécifiques de chaque espèce, on peut préciser quelques-unes de ces potentialités :

Le Lézard des murailles peut se maintenir à l'arrière du bâti mais pas dedans ni au niveau de la rue. Le cas est différent pour la Tarente de Maurétanie qui ne nécessite que des façades, même si le végétal est totalement absent. Sa présence est donc probable que ce soit sur les façades extérieures ou bien à l'intérieur sur les murs, profitant de quelque anfractuosité pour s'abriter.



Intérieur des hangars. Habitat globalement peu propice à la faune, hormis quelques espèces peu exigeantes



Façade extérieure des hangars. Plutôt favorable à la Tarente de Maurétanie qu'à l'Hémidactyle verruqueux

Pour l'Hémidactyle verruqueux, Sant & Gerrier (2010) ont montré que l'espèce était présente dans les rues bordant la colline du Château. Connu pour sa capacité à vivre en milieu urbain (Nîmes, Sète, Marseille, ...), sa présence sur le site d'étude n'est pas totalement exclue mais reste très faiblement potentielle, notamment en raison de la faible attractivité des surfaces verticales (très peu de fissures pour s'abriter).

Concernant l'avifaune, le passage automnal n'a pas permis de confirmer la présence d'oiseaux nicheurs dans les bâtiments. Pourtant la hauteur de la toiture et la présence de charpente boisée est assez attractive. Avec les différentes mentions de Martinet noir et pâle, des habitats favorables tels que les sous-toitures ont été recherchées mais les structure en bois et en métal ne propose pas ce type de microhabitats qu'affectionnent ces espèces. On peut dès lors les exclure. Le Rougequeue noir est la seule espèce capable d'exploiter ces bâtiments et un couple peut très bien élever des nichées dans ce contexte urbain. Notons toutefois que les nuisances sonores constituent probablement un facteur limitant à l'installation des oiseaux et que le pigeon (biset) domestique, lui bien présent comme en témoignent les coulures de fientes le long de la charpente, a souvent tendance à exclure la reproduction d'autres espèces plus petites.

Pour finir, les Chiroptères peuvent trouver ici des micro-habitats attractifs au niveau notamment des avancées de toiture en bois. Sous le coffrage peuvent se loger des individus de petites espèces comme la Pipistrelle de Kuhl ou la Pipistrelle commune.



Figure 2 : Avancée de toit et coffrage percé favorable aux petites espèces de chiroptères sinanthropes. (Photos sur site : Naturalia)

En revanche le Molosse de Cestoni, s'il apprécie volontiers des habitats citadins, convoite essentiellement les corniches à plus de 10m du sol et toujours à l'extérieur des bâtiments. Or ce type de structure n'est pas présent dans les bâtiments étudiés. L'espèce n'exploite donc probablement pas ces entrepôts.

4. CONCLUSIONS ET PRECONISATIONS

Les relevés bibliographiques croisés à la visite de terrain ont permis d'établir une liste restreinte de potentialités, exclusivement composée d'espèces animales, certes parmi les plus communes des Alpes-Maritimes, mais toutes protégées en droit français.

Pour prendre en compte ces espèces potentielles dans le projet d'aménagement, une anticipation des impacts est formulée, à laquelle répondent des préconisations pour éviter ou réduire de manière significative les atteintes anticipées.

4.1. ANTICIPATION DES IMPACTS

Dans le cas où le projet d'aménagement devait conduire à la destruction des bâtiments existants, sous réserve de la présence des espèces préalablement jugées comme potentielles, les atteintes seraient les suivantes :

- Pour les oiseaux :
 - destruction des œufs voire des oisillons si les travaux de démolition avaient lieu pendant la période de nidification (mai à juillet) ;
 - destruction de l'habitat de reproduction : le mur ou la charpente sur lesquels le nid serait installé ;
 - le dérangement dû aux nuisances sonores et visuelles pendant l'activité de chantier si celui-ci commençait pendant la nidification.
- Pour les reptiles :
 - Destruction des individus abrités dans les parois des murs, sous les panneaux de bois, ou tout autre refuge du bâtiment lors de sa destruction ;
 - Destruction de l'habitat (pour l'Hémidactyle verruqueux seulement).
- Pour les chiroptères :
 - Destruction des individus abrités dans les parois des murs, sous les panneaux de bois, dans la toiture ou tout autre refuge du bâtiment lors de sa destruction ;
 - Destruction de l'habitat de gîte (toitures, panneaux de bois) lors du démantèlement des hangars.

Face à ces atteintes possibles, quelques préconisations sont proposées pour insérer le projet dans un souci de moindre impact sur la biodiversité.

4.2. PRECONISATIONS DE MESURES

- Pour les oiseaux

Une phase de démolition des hangars programmée entre septembre et avril permettrait d'écarter tout risque de destruction et de dérangement.

Les nouveaux bâtiments viendront compenser les habitats détruits pendant la démolition car cette espèce se reproduit souvent sous les toitures des immeubles récents.

- Pour les reptiles

Le démontage des panneaux publicitaires et autres supports derrière lesquels les individus pourraient se réfugier permettrait de faire fuir les individus présents et limiter toute destruction directe pendant le démantèlement des hangars.

- Pour les chiroptères

Ils peuvent être présents à toutes les périodes de l'année, aussi faudrait-il s'assurer de l'absence d'individus avant tout travaux de démolition. Une observation crépusculaire au printemps (mai-juin) à la recherche d'individus permettrait de statuer sur la présence éventuelle de chiroptères en gîte.

En cas d'absence, les avancées de toit en bois pourraient être détruites dans la foulée.

En cas de présence, il conviendrait de mettre en place des dispositifs anti-retours (chaussettes) puis de boucher les entrées (de nuit). Cette opération devra être conduite en avril-mai ou en septembre-octobre pour éviter la période de mise-bas et d'hibernation et effectuée par un écologue spécialisé. Des habitats de substitution (nichoirs) pourraient être alors disposés sur les nouveaux bâtiments pour recréer des gîtes attractifs.